

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-7/01

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CIBIER Christian

OBJET : Examen des comptes de gestion du Payeur Départemental pour l'exercice 2010

L'examen du compte de gestion 2010 établi par le Payeur Départemental au titre du budget principal et des budgets annexes est soumis à l'assemblée départementale. La délibération vise à donner quittus au Payeur de sa gestion pour l'exercice 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code général des Collectivités territoriales,

VU le compte de gestion 2010 produit par Monsieur le Payeur Départemental,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'admettre les écritures passées par Monsieur le Payeur Départemental au titre de la gestion 2010 pour le budget principal et les budgets annexes, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : de donner acte à Monsieur le Payeur Départemental que le compte de gestion 2010 n'appelle pas d'observations particulières.

Article 3 : de régulariser les écarts de 0,02 € sur le budget principal et de 0,01 € sur le budget annexe « service GAIA » lors de la reprise des résultats de l'exercice 2010 dans le cadre du vote de la DM 1 2011.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ